



Refus scolarisation enfants handicapés

Par **Dominique**, le **15/09/2010** à **12:37**

Bonjour,

Ma question est la suivante :

L'inspecteur d'académie de Nantes refuse d'appliquer les décisions de la MDPH (maison des handicapés) concernant l'accompagnement des enfants handicapés a l'école. Il prétexte le manque de moyens, de budgets, ...

Pourtant, la scolarisation et l'accompagnement des enfants handicapés est un droit défini par la loi de 2005 (loi sur le droit a la compensation du handicap). L'objectif de cette loi était de remédier a la discrimination scolaire dont était victimes les enfants handicapés.

A mes yeux refuser d'appliquer une loi visant a remédier à une discrimination est une discrimination en soit.

Dans ce contexte pensez-vous qu'une plainte pour discrimination auprès du procureur de la république serait recevable et aurai des chances d'aboutir ?

Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **13:19**

Vous devez assigner l'Etat devant le tribunal administratif.

Par **Dominique**, le **15/09/2010** à **14:53**

Merci.

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **16:54**

Ne rêvez pas trop, on a vu des décisions ... par ex, le TA condamnant l'Etat mais sans lui faire obligation de scolariser l'enfant